



accès à mon domicile suite a la venu du tramway

Par **jm2tours**, le **10/02/2011** à **18:24**

Bonjour

le tramway est redevenu au gout du jour !!!! sauf que dans notre rue nous avons actuellement 65 places de parking payant bien sur qui vont être supprimées !!! pour faire passer le tramway d'un cote et les voitures de l'autre !!!!! et nous en tant que riverains nous ne pourrons plus nous garer devant notre domicile, et comment fait on pour decharger notre véhicule que se soit en courses, en bricolage, enfin pour tous les achats volumineux ????? nous doit on pas l'accès chez nous ???? quelle est la loi en vigueur sur ce sujet.... y a t il une jurisprudence ???? merci de vos réponses

Par **Domil**, le **10/02/2011** à **19:04**

Vous n'avez aucun droit sur la chaussée devant chez vous. La mairie peut aussi interdire le stationnement voire l'arrêt. C'est le problème quand on choisit un logement sans parking, c'est le risque.